

## **Remise des insignes de la Légion d'honneur à Antoine Garapon**

**Conseil Constitutionnel**

**20 décembre 2013**



### **Discours d'Antoine Garapon**

Merci Monsieur le Premier Président, cher Guy, pour ces propos aimables. Merci aussi au Président Jean-Louis Debré qui a eu la gentillesse d'accueillir ici cette cérémonie : je lui suis particulièrement reconnaissant de m'avoir autorisé à recevoir ces insignes dans ce lieu de justice qui incarne pour beaucoup l'espoir d'un perfectionnement de notre État de droit et d'un triomphe définitif de la justice sur une méfiance persistante à l'égard du droit dans notre culture française.

Ces lieux ne me sont pas totalement inconnus, j'ai souvent gravi ces marches pour aller rencontrer le Président Badinter qui a créé il y a plus de vingt ans, avec Hubert Dalle, l'Institut des hautes études sur la justice, et qui n'a jamais cessé depuis de manifester un indéfectible soutien à ses activités. Je voudrais leur exprimer ici ma gratitude ainsi qu'à tous les présidents ici présents – Marceau Long, Olivier Dutheillet de Lamothe, Jean-Marc Sauvé, qui a mis toute son autorité dans la balance lorsque notre institut était durement attaqué, et Didier Migaud qui a à cœur de continuer de le développer. Vous tous avez cru qu'il devait y avoir place dans nos institutions, pour un lieu original, une sorte de laboratoire d'idées commun aux divers ordres de juridictions, et vous en avez protégé l'indépendance et l'ouverture.

L'IHEJ est une aventure intellectuelle mais aussi humaine : il ne serait rien sans le dévouement de ceux qui y travaillent et qui y sont restés après leur retraite – je veux ici remercier tout particulièrement Marie-Claude Miquel. Il ne serait rien non plus sans votre soutien à vous tous, sans vos idées, votre expérience qu'elle soit française ou étrangère – je pense à tout ce que nous apporté le dialogue avec la justice américaine ici représentée par le juge Jed Rakoff. Merci donc d'être là ce soir car le mérite de cette distinction vous revient à vous tous tant ma dette est grande à votre égard.

Ma première université fut la table familiale où l'on cultivait le débat d'idées. J'étais en position d'infériorité étant parmi les derniers et n'étant pas le plus brillant ; il me fallait m'imposer face à

des adversaires redoutables qu'étaient mes frères et sœurs, et surtout notre père qui maîtrisait mieux que nous, toutes les astuces de la rhétorique. Les discussions tournaient souvent autour des « événements d'Algérie » d'où venait ma famille et, enfant, j'étais impressionné par les fureurs verbales de mon père qui était un homme juste et, dans le fond, modéré. Je me souviens encore de son air grave le jour de la mort de Camus où à la fois il perdait un auteur qu'il aimait, sur lequel il travaillait, et il voyait s'évanouir l'espoir d'une coexistence possible des diverses communautés sur sa terre.

Sous la direction bienveillante de Jean Carbonnier, qui fut mon patron de thèse, j'ai exploré les formes rituelles de la justice. Mon terrain anthropologique était aussi celui de ma pratique quotidienne de juge, car ces deux dimensions - intellectuelle et pratique - m'ont toujours semblé inséparables. En même temps, je m'engageais avec la FIDH dans la lutte pour les droits de l'homme en Amérique centrale, dans les Balkans et dans les pays arabes.

Militer pour les droits de l'homme expose à se voir railler comme une « belle âme » généreuse mais inconséquente, voire à être taxé « d'angélisme » comme on dit aujourd'hui. Ces critiques m'apparaissent en total décalage avec mon expérience : loin de l'angélisme, le travail de juge des enfants a fait découvrir au jeune bourgeois que j'étais le scandale de la misère, il m'a fait assister impuissant à la désolante reproduction de l'inceste de génération en génération qui rappelle la damnation des Atrides ; le militant idéaliste a découvert les horreurs des violences intercommunautaires comme en Ex-Yougoslavie ou au Liban. Je ne vois pas de grande différence entre la justice des mineurs et celle des crimes contre l'humanité, entre celle des drames familiaux et celle des tragédies politiques : à chaque fois le juge se trouve face à des conflits insolubles. Comment rendre justice à un enfant qui a commis des délits et qui, à ce titre doit être jugé, mais qui porte, tel Œdipe, le poids d'une malédiction familiale ? Qui est autant le symptôme d'un conflit qui le dépasse qu'un délinquant ? Comment défendre les droits fondamentaux au cœur d'un conflit où les violences sont commises des deux côtés ? Pourquoi fallait-il que la justice faite au peuple algérien se traduise par une injustice faite à ma famille ?

Contrairement à ce que disaient nos détracteurs, au comité Kosovo avec Olivier Mongin et Musa Jupolli, nous ne nous battions pas pour les Albanais et contre les Serbes mais contre un apartheid au cœur de l'Europe. Oui, nous avons accepté de s'engager dans une « cause imparfaite » ; à vrai dire je n'en connais pas d'autres. La justice n'a rien d'une évidence naïve : elle procède toujours d'un pari sur le juste, un pari de surcroît servi par des médiations imparfaites et des « institutions périssables » comme les appelait Paul Ricœur.

Le dialogue avec ce philosophe, ininterrompu depuis la création de l'IHEJ jusqu'à sa mort en 2005, n'a jamais cessé d'instruire cette question du tragique. La nécessité d'une peine disqualifiait à ses yeux la justice ; elle signifiait non seulement l'impossibilité de la justice mais, pire, la défaite de la philosophie. Est-il possible d'imaginer une justice sans peine ? Une justice éducative comme celle qu'organisait l'Ordonnance de 1945 ? Une justice reconstructive comme celle qu'a inaugurée Nelson Mandela en Afrique du Sud ? Une justice qui remplacerait la punition par des transactions financières, comme les *deals* de justice sur lesquels nous avons travaillé récemment, mais qui en offre plutôt une caricature ?

L'espoir de dénouer ce nœud tragique de la justice ne me semble pas devoir être cherché dans un « ailleurs », dans une radicalisation de l'impératif de justice, pas plus que dans sa déconstruction ou dans une fuite en avant « droits de l'hommiste », expression que je déteste.

Non, cet espoir exige de revenir au contraire au cœur des pratiques judiciaires. Je vois dans l'acte de juger une signification plus profonde encore que le jugement, qui est paradoxalement une déclaration d'innocence. Non pas seulement de celle de la victime mais aussi la part d'innocence qui demeure chez l'accusé. De cette réaffirmation implicite, dépend également l'innocence de ceux qui ont pris le risque de juger. Pour trancher, ils ont été obligés de se rapprocher de la violence, de se plonger dans les passions destructrices du criminel, de pénétrer les ressorts du mal politique, au risque de se laisser engloutir par eux dans une sorte d'indifférenciation violente qui dissout tous les repères ; une telle confusion guette sans cesse la justice. L'essence de l'acte de justice, à laquelle elle ne parvient pas toujours, consiste à résister à cette attraction mimétique de la violence, à conjurer la force du mal en réaffirmant une innocence possible. Dans le crime contre l'humanité, cette exigence est portée à son comble : la justice doit certes s'efforcer de juger « des crimes que l'on ne peut ni punir, ni pardonner » mais elle doit aussi, poursuit Hannah Arendt, rendre à l'innocence son humanité. Les faits sont du registre de l'empirique dit Ricœur mais l'innocence est du côté du mythe, c'est-à-dire de l'imagination, du monde que nous voulons pour nous mêmes et pour les autres.

Ces réflexions me ramènent sous le soleil de l'Algérie et à Camus qui adresse en 1943 à un interlocuteur imaginaire, « un ami allemand », la lettre suivante :

*« Dans le temps même où je jugerai votre atroce conduite, je me souviendrai que vous et nous sommes partis de la même solitude, que vous et nous sommes avec toute l'Europe dans la même tragédie de l'intelligence. Et malgré vous-mêmes, je vous garderai le nom d'homme. Pour être fidèles à notre foi, nous sommes forcés de respecter en vous ce que vous ne respectez pas chez les autres. Pendant longtemps, ce fut votre immense avantage puisque vous tuez plus facilement que nous. Et jusqu'à la fin des temps, cela sera le bénéfice de ceux qui vous ressemblent. Mais jusqu'à la fin des temps, nous, qui ne vous ressemblons pas, aurons à témoigner pour que l'homme, par dessus ses pires erreurs, reçoive sa justification et ses titres d'innocence. (...) Voici notre force qui est de penser comme vous sur la profondeur du monde, de ne rien refuser du drame qui est le nôtre, mais en même temps d'avoir sauvé l'idée de l'homme au bout de ce désastre de l'intelligence et d'en tirer l'infatigable courage des renaissances ».*

Je vous remercie pour votre présence.